



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

DIVISION DU PROTOCOLE DE MONTREAL

La division du Protocole de Montréal (MPD, Montreal Protocol Division)) planifie, développe et met en œuvre à l'échelon national et par secteur les programmes de suppression progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) dans les pays en développement pour garantir leur conformité au Protocole de Montréal.

La MPD de l'ONUDI met en œuvre les projets relatifs au Protocole de Montréal, qu'ils soient liés ou non aux investissements. Depuis 1992, la MPD a contribué à la suppression progressive de plus du tiers des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays en développement.

La MPD s'efforce d'encourager l'adoption de solutions industrielles durables par le réaménagement et la modernisation de la chaîne de production de sociétés de toutes tailles. Les interventions ciblent en particulier les secteurs de la mousse, de la réfrigération, de la climatisation, des aérosols, des solvants, de la santé, ainsi que la protection contre le feu et l'agro-industrie. Dans tous les domaines, l'introduction de nouvelles technologies et de matériel inoffensifs pour l'ozone s'accompagne de formation à leur utilisation et à la sécurité.

Dans la lignée de son approche intégrée de l'exécution de la suppression progressive des SAO, la MPD soutient en outre les institutions gouvernementales par le renforcement des cadres réglementaires et la surveillance de la consommation de SAO.

La MPD a mené à bien plus de 1 340 projets relatifs au Protocole de Montréal par le biais du Fonds multilatéral, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de contributions bilatérales. À l'heure actuelle, la MPD met en place des plans de gestion de suppression progressive des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) dans 70 pays.

Suppression progressive des HCFC

Les chlorofluorocarbures (CFC) étant traités avec succès par le Protocole de Montréal, la principale difficulté demeure actuellement la suppression progressive des HCFC, essentiellement utilisés dans les secteurs de la mousse, de la réfrigération et de la climatisation. L'alternative la plus répandue aux HCFC sont les hydrofluorocarbures (HFC). Bien qu'ils ne fassent pas partie des SAO, les HFC possèdent un fort potentiel de réchauffement global (PRG). C'est pourquoi la MPD cherche à éviter le recours

aux substances de transition, telles que les HFC, et préfère l'utilisation de solutions à faible PRG à long terme autant que possible. À ces activités s'ajoutent des projets visant à améliorer la performance énergétique des produits fabriqués. Il s'agit là d'un fait important si l'on considère que la climatisation consomme plus de 40 % de l'électricité dans certains pays en développement.

La MPD a mis en place des activités sur la façon de parvenir au gel de la consommation des HCHC en 2013 et à sa réduction de 10 % en 2015, comme requis par le Protocole de Montréal. La plupart des pays ont pris pour cible le secteur de fabrication de mousse ou les chaînes individuelles de production de mousse dans le secteur industriel de la réfrigération. En complément de ces programmes, des projets d'investissements individuels pour la modernisation des chaînes de production ont aussi été développés dans les secteurs fabricants.



Impact climatique

Les produits chimiques figurant sur la liste des substances sous contrôle en vertu du Protocole de Montréal comprennent, entre autres, les CFC, les halons, les HCFC et le bromure de méthyle, collectivement désignés comme SAO. La plupart sont aussi de très puissants gaz à effet de serre. Le Protocole de Montréal vise à la suppression progressive mais totale de la production et de l'utilisation de ces substances, et la MPD appuie un grand nombre de pays dans la quête de cet objectif.

Parmi les interventions de la MPD conduisant à un impact climatique se trouvent des projets ciblant le secteur de l'entretien du matériel de réfrigération. Ces projets comprennent l'introduction et la formation aux bonnes pratiques d'entretien, ainsi que la fourniture du matériel nécessaire pour réduire les fuites de réfrigérant. Ces activités

réduisent directement les émissions de gaz qui appauvrissent la couche d'ozone et contribuent au changement climatique. En outre, les méthodes de prestation des services améliorées ont un effet positif sur la consommation énergétique de secteurs généralement très gourmands d'énergie.

En conséquence de ces activités, l'ONUDI crée un impact climatique significatif, en termes de réduction de l'utilisation, par le biais des activités mises en place par la MPD en vertu du Protocole de Montréal. La réduction des émissions de gaz à effet de serre obtenue est d'environ 340 millions de tonnes d'équivalent CO₂, en prenant 1990 pour base de référence. Cela équivaut à la cible de l'UE-15 pour la période 2008-2012, et aussi à la cible cumulée de l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni pour 2020.

Modernisation industrielle

Étant donné que la suppression progressive des substances contrôlées implique la conversion de secteurs industriels clés dans des pays en développement et en transition, les activités conduites par la MPD donnent aussi aux industries visées les moyens d'accroître leur productivité et leur rentabilité.

Ces bénéfices prennent la forme de technologies nouvelles, propres et modernes, de chaînes de production mises à niveau avec du matériel neuf et de la diffusion d'une formation adéquate à la sécurité technologique et industrielle, incluant les aspects relatifs à la santé humaine. Cela offre non seulement un meilleur accès à de nouveaux marchés, mais aussi la possibilité de maintenir les activités à long terme par le biais de coûts d'exploitation plus faibles, d'une réduction de la maintenance et d'une qualité et d'une fiabilité accrues des produits.

Ceci, joint aux efforts de la MPD visant à renforcer les capacités en accroissant le niveau de compétence des techniciens et des travailleurs industriels afin de soutenir aussi bien les PME que les grandes entreprises, constitue une contribution majeure à la création d'emploi, à la fois par la préservation d'emplois existants et par la création de nouveaux.



Pour plus d'informations, rejoignez-nous sur
<https://www.facebook.com/EnvironmentDepartmentUNIDO/>



L'ONUDI sur le web

Site web : <http://www.unido.org>

Youtube : <https://www.youtube.com/user/UNIDObeta>

Facebook : <https://www.facebook.com/UNIDO.HQ/>